

### *Banque commerciale du Canada*

pour leur faire savoir que la stabilité financière de cette banque ne présentait aucun danger. Ce n'était pas le cas. Et ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui. Ce projet de loi est nécessaire parce que la banque n'était pas solvable, et parce qu'elle a consenti des prêts imprudents. Cela remet en question certaines observations de M. Bouey concernant la solvabilité de cet établissement financier.

Il est juste de dire je pense que les hommes que j'ai mentionnés avec respect—M. Frazee, M. McIntosh, M. Mulholland et beaucoup d'autres directeurs généraux des banques canadiennes—comme d'une façon ou de l'autre chacun de ces 73 directeurs généraux se sont proclamés partisans de la libre entreprise et se sont posés en libres entrepreneurs. J'en ai entendu beaucoup taper sur la tribune en se disant libres entrepreneurs, en affirmant leur foi dans l'économie de marché et dans sa réalité. Ils y croient pour tout le monde, sauf pour eux-mêmes. Nos banquiers savent, comme j'imagine tous ceux qui travaillent dans le secteur bancaire et dans le secteur financier, que lorsqu'ils se mettent en difficulté tout le système est là pour les rescaper. Le gouvernement du Canada, qui les appuie, et les gouvernements provinciaux vont les rescaper. En d'autres termes, il n'y a pas de risque dans ce secteur-là quand on est dans une grande banque.

Cela est réconfortant, c'est certain. Mais que ces libres entrepreneurs s'en souviennent la prochaine fois qu'ils prendront la parole pour exprimer leur foi dans la libre entreprise et dans la réalité du marché. Ceux qui sont habiles et qui y réussissent, parfait. Ceux qui ne le sont pas iront aux gémonies, sauf s'ils sont banquiers. Voilà de quoi il retourne dans ce projet de loi: les banques n'ont pas à se soucier des règles de l'économie de marché et de la libre entreprise qui nous régissent.

● (1650)

Je crois qu'il nous faut nous poser un tas de questions. Les conservateurs ont présenté ce projet de loi. Ils disent que les temps sont durs pour les agriculteurs et les éleveurs. Les réalités du marché sont telles que des milliers d'entre eux vont éprouver des difficultés financières et que des centaines vont faire faillite. Le député de Crowfoot (M. Malone) fait signe que oui. Il sait très bien ce que vivent les éleveurs et les agriculteurs de sa circonscription. On nous rappelle régulièrement que, parmi les petites entreprises, il y a des gagnants et des perdants. Des centaines et des centaines de petites entreprises font faillite chaque année. C'est la réalité du marché. Des centaines et des centaines de propriétaires perdent leur maison. Il n'y a pas de fonds prévus pour renflouer les petites entreprises du pays, pour aider les agriculteurs, les pêcheurs ou les éleveurs. Ce sont les banques que le présent gouvernement s'occupe de rescaper.

La nouvelle réalité conservatrice, c'est qu'on n'aidera personne d'autre. Ni Domtar, au Québec, ni Maislin. L'ancien gouvernement a été maintes fois critiqué et à juste titre pour ce genre de comportement mais, maintenant, lorsqu'une banque est en difficulté, les conservateurs font des pieds et des mains pour qu'elle s'en tire au mieux.

Les problèmes ont commencé, je le répète, en janvier 1983, lorsque M. Howard Eaton, alors président du Conseil et président-directeur général de la Banque Commerciale du Canada,

avait démissionné à cause de ses relations d'affaires personnelles avec Leonard Rosenberg dont le nom était associé au fameux effondrement d'une société de fiducie de Toronto. M. Rosenberg avait envoyé une lettre à la banque l'année précédente, soit en 1982, disant qu'il se proposait de mettre la main sur toutes les actions de cette banque. C'était là une lettre, monsieur le Président, à un banquier. Il s'est finalement emparé de 33 p. 100 seulement des actions de la banque, mais la loi canadienne sur les banques limite à 10 p. 100 tout au plus la part que peut posséder toute personne ou société. Cette loi prévoit qu'aucune personne ni aucune société ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions d'une banque et, pourtant, M. Rosenberg est arrivé à en accumuler 33 p. 100 et il visait à les posséder toutes éventuellement. C'est à se demander où était l'inspecteur général des banques pendant tout ce temps. Mais je ne vais pas critiquer l'inspecteur général des banques. Il est juste de faire remarquer qu'avec 73 banques à charte au Canada et à un moment où le monde financier n'a jamais été aussi agité et le système bancaire aussi complexe et changeant...

**Une voix:** Et aussi excitant.

**M. Riis:** ... et aussi excitant—je remercie mon collègue de m'avoir soufflé ce terme—l'inspecteur général des banques ne dispose de huit agents régionaux pour surveiller les activités de ces 73 banques. Certaines d'entre elles comptent parmi les plus grandes et les plus rentables dans le monde. Certaines sont très modestes, bien sûr, mais quand on songe que l'inspecteur général des banques doit se tenir au courant de tout ce qui se passe dans le système bancaire au Canada en ne disposant que d'une autorité limitée et d'une poignée de collaborateurs, on se rend compte qu'il s'agit là d'une mission impossible.

La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui me paraît démontrer très clairement qu'il a été tout simplement impossible à l'inspecteur général des banques de dominer toute la situation. Il a manifestement besoin de plus d'autorité et de plus de personnel pour s'acquitter de ses fonctions. Il me semble grand temps que l'inspecteur général des banques s'intéresse à la santé des prêteurs, en l'occurrence la Banque commerciale du Canada, mais il devrait s'intéresser également à certains des principaux emprunteurs.

Quand on voit qui étaient les emprunteurs à cette banque—comme en a beaucoup parlé la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall) dans son intervention—il ne fait aucun doute qu'elle devait éprouver de graves difficultés. Il y avait vraiment lieu de s'inquiéter. Je veux parler de sociétés pétrolières et gazières et de sociétés immobilières de l'Ouest. Pourquoi l'inspecteur général des banques n'a-t-il pas averti la banque qu'elle ferait mieux de diversifier ses emprunteurs, qu'il n'était pas prudent de limiter tous ses prêts à ces deux seuls secteurs? Ce n'est pas ainsi que devrait se comporter une banque de premier ordre. Peut-être devrait-on faire intervenir quelqu'un comme Roland Frazee pour le conseiller à ce stade-ci. C'est un homme qui semble diriger une banque très prospère. Mais même un profane, monsieur le Président, verrait que les secteurs auxquels s'intéressait cette banque donnaient lieu à toutes sortes de questions que l'inspecteur général des banques aurait dû signaler.